

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Alexandre GAUTHIER, 1^{er} Adjoint.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 mai 2023.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, Mme Annie VITALI, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain PONCET, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Philippe TISSOT avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Frédéric ZUSATZ avec pouvoir à Mme Evelyne PERRIOT
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE

Etaient absents :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Philippe DUVERNOY
M. Olivier GOUSSET
Mme Alixia BEAUTÉ
M. Patrick TAUSENFREUND
Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance :

Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

TARIFICATION – ANNÉE 2023 - ACTUALISATION

Cette délibération a été affichée le : 8 juin 2023

TARIFICATION – ANNÉE 2023 - ACTUALISATION

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Par délibération n° 2022-19.12-28 du 19 décembre 2022, la Ville de Montbéliard a adopté ses tarifs pour l'année 2023. Il y a lieu de procéder à quelques ajustements :

1/ Cimetières :

Un nouveau tarif a été voté TTC :

- Vente de caveaux suite à des reprises de concession :
 - 1 place : 400 € TTC
 - 2 places : 700 € TTC

Ce dernier aurait dû être voté en HT, car la vente de caveau entre dans le champ concurrentiel. Il est donc proposé de corriger :

- Vente de caveaux suite à des reprises de concession :
 - 1 place : 334 € HT (soit 400.80 € TTC)
 - 2 places : 584 € HT (soit 700.80 € TTC)

2/ Sport Animation et Vie Associative :

Dans le cadre de la mise à disposition des locaux aux associations, des tarifs sont à actualiser afin d'être plus cohérent avec ceux pratiqués pour les autres salles.

De plus, le libellé des salles du Pôle associatif Lou Blazer doit être modifié : auparavant nommées salles de réunions 1 et 2, les salles pouvant être mises à disposition seront renommées respectivement « salle polyvalente » et « salle de réunion » afin de les différencier.

Les propositions sont les suivantes :

<u>Libellé</u>	<u>Tarif pratiqué</u>	<u>Nouveau tarif</u>	<u>Justification</u>
Salles et Equipement Salle Thourot	13,33 € HT au tarif plein 6,20 € au tarif réduit	25 € HT au tarif plein 16,67 € au tarif réduit	Aligner les tarifs de la salle Thourot à ceux de la salle Mouhot, qui sont de la même capacité
Salles et Equipement Pôle associatif Lou Blazer	Salle de réunion 1 et salle de réunion 2	Salle Polyvalente et Salle de réunion	Changement d'appellation des 2 salles, dorénavant renommées Salle Polyvalente et Salle de réunion.

3/ Enfance Jeunesse Education :

Le Centre Régional Info Jeunes a récemment décidé de collaborer plus étroitement avec le festival des Eurockéennes de Belfort. Un stand « Info jeunes » sera installé dans le village des partenaires pour :

- Faire connaître les structures Info jeunes
- Promouvoir la prochaine édition de la carte avantages jeunes (période septembre 2023 / août 2024).

Dans ce cadre, pendant le festival et afin de rendre la carte avantages jeunes plus attractive, le CRIJ a prévu de vendre des bons de retrait de cartes avantages jeunes à 8 €, soit une remise de 2 € par rapport au tarif normal. Munis de ces bons de retrait et dès le 1^{er} septembre, les jeunes pourront ensuite se rendre dans les structures Info Jeunes et retirer leurs cartes.

Pour pouvoir mettre en œuvre cette action promotionnelle de CRIJ, il convient de créer – avant le 1^{er} septembre - un tarif « *Vente de carte avantages jeunes suite à des actions promotionnelles* », fixé à 8 €.

Après avis des commissions compétentes, le Conseil Municipal approuve les tarifs tels que présentés ci-dessus.

Décision du Conseil Municipal

Pour	: 29
Contre	: 0
Abstentions	: 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 8 juin 2023